

Intervention de Javier Solana devant l'Assemblée de l'UEO (Paris, 18 juin 2001)

Légende: Le 18 juin 2001 à Paris, Javier Solana, secrétaire général de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) et du Conseil de l'Union européenne (UE), renseigne l'Assemblée de l'UEO sur la nouvelle architecture résultant du processus de transfert des organes et structures de l'UEO au profit de l'UE.

Source: Intervention de M. Javier Solana, secrétaire général de l'UEO, à la première partie de la 47ème session de l'Assemblée de l'UEO, Paris, 18 juin 2001. [EN LIGNE]. [Paris]: Assemblée de l'UEO, [04.07.2003]. Disponible sur <http://www.assembly-weu.org/fr/actualites/focus/2001/003.html>.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL: http://www.cvce.eu/obj/intervention_de_javier_solana_devant_l_assemblee_de_l_ueo_paris_18_juin_2001-fr-66c4e082-0fa7-4870-8d92-7a8c2311f889.html

Date de dernière mise à jour: 04/09/2012

Intervention de Javier Solana, secrétaire général de l'UEO, à la première partie de la 47ème session de l'Assemblée de l'UEO, Paris, 18 juin 2001

M. le Président,

Mesdames, Messieurs les parlementaires de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale,

permettez-moi tout d'abord de vous remercier de l'occasion que vous m'offrez de m'adresser à vous aujourd'hui.

Je voudrais d'emblée vous féliciter pour la qualité des rapports soumis à votre session et par conséquent souligner l'importance de la contribution de cette Assemblée au débat sur la politique européenne de sécurité et de défense.

La crise actuelle dans les Balkans et au Moyen-Orient, qui a absorbé récemment la meilleure partie de mon emploi du temps, y compris cet après-midi, démontre l'urgence de doter l'Europe et de lui permettre de prendre ses responsabilités dans la situation internationale qui affecte directement ses intérêts.

Votre session se déroule à dix jours du début d'une nouvelle phase dans la vie de notre Organisation. En effet, le processus entamé en octobre 1984 avec la Déclaration de Rome est sur le point de s'achever avec le transfert à l'Union européenne des fonctions de gestion de crise de l'UEO.

En décembre dernier, j'avais attiré votre attention sur ce que je considère comme l'acquis durable de notre Organisation.

Permettez-moi aujourd'hui de revenir sur la situation de notre Organisation au moment de sa transition.

Le relais de notre mission de police en Albanie est déjà assuré par un programme analogue dont la Commission européenne assume d'ores et déjà la responsabilité. Son Commandant et tous les policiers qui ont servi sous les drapeaux de l'UEO méritent notre reconnaissance car ils sont peut-être des pionniers dans la perspective du développement de l'instrument de police dans la gestion des crises.

Au début de l'été, l'Etat-major militaire de l'UEO cessera ses activités opérationnelles après la réussite complète de l'exercice conjoint UEO-OTAN. Cet exercice a pris fin le 15 juin. Les leçons en seront tirées début juillet, au bénéfice, notamment, de l'Union européenne et de son programme d'exercices. L'exercice JES 01 a parfaitement illustré l'excellence de la coopération entre officiers de l'UEO et de l'OTAN. Ce succès est le résultat d'une longue et fructueuse relation de travail, qui date de l'installation de la Cellule de planification de l'UEO en 1993. J'ajoute, à l'hommage rendu récemment par les responsables militaires de l'OTAN, l'expression de ma plus profonde reconnaissance pour la compétence, en tous points remarquable, avec laquelle les officiers et sous-officiers de l'Etat-major de l'UEO ont rempli leur mission. Leur travail a jeté les bases pour l'établissement des structures militaires à l'Union européenne.

(L'orateur poursuit en anglais) (Traduction) – Je vous ai tenus informés sur le processus de restructuration du Secrétariat général rendu nécessaire par la transformation de l'UEO. Il est désormais pratiquement terminé, et je me réjouis de vous dire qu'hormis quelques rares exceptions, tous les agents qui souhaitaient continuer à travailler pour le Secrétariat résiduel ont obtenu un poste. Ceux qui n'ont pu trouver une place au sein de l'UE ou d'une organisation coordonnée ont reçu une indemnité conformément aux dispositions prévues dans le plan social approuvé par le Conseil l'année dernière. Je tiens à rendre hommage au personnel du Secrétariat général de l'UEO pour avoir servi l'Organisation avec autant d'efficacité et de loyauté. Je suis persuadé que le Secrétariat général continuera de soutenir l'UEO dans l'exercice de ses futures activités.

Les nouveaux locaux à Bruxelles seront bientôt occupés et ils constitueront le siège de l'UEO dès le début juillet. Certaines dispositions transitoires continueront d'avoir cours pendant le second semestre 2001. La mission de déminage en Croatie, entreprise par l'UEO et financée par l'UE, se poursuivra jusqu'en novembre.

Le Centre satellitaire et l'Institut d'études de sécurité resteront sous la responsabilité de l'UEO jusqu'à la création des agences équivalentes de l'UE au début de l'année prochaine. J'espère que la présidence suédoise pourra encore prendre, d'ici la fin de son mandat, un certain nombre de décisions clés sur la création des nouvelles agences, de manière à apaiser certaines des inquiétudes dont les membres de cette Assemblée se sont fait l'écho concernant le personnel des organes de l'UEO et le rôle des pays non membres de l'UE.

Je puis vous assurer aujourd'hui que tout est en place pour permettre à l'UEO de poursuivre, dès le début juillet, les missions qui demeureront de son ressort, notamment celles qui découlent du Traité de Bruxelles modifié et plus précisément de ses articles V et IX. Je voudrais souligner à ce sujet que le Conseil continuera d'assumer pleinement ses responsabilités vis-à-vis de l'Assemblée.

L'UEO continuera aussi d'assurer le soutien nécessaire à l'importante coopération en matière d'armements pratiquée au sein du Groupe Armement de l'Europe occidentale et de l'Organisation de l'armement de l'Europe occidentale. La participation des pays qui ne sont pas membres de plein droit de l'UEO aux activités du Conseil va certes diminuer, ce qui est naturel puisqu'il a été mis un terme aux fonctions de gestion de crise de l'UEO, mais leur statut officiel au sein de l'Organisation demeurera inchangé, ce qui est particulièrement important pour l'Assemblée de l'UEO, dont une des caractéristiques les plus remarquables réside dans ses débats, qui réunissent les parlementaires des 28 pays de l'UEO et au-delà.

La transformation de l'UEO a été rendue possible par les avancées significatives réalisées par l'UE dans le renforcement de la politique européenne de sécurité et de défense. Je voudrais vous indiquer où en est le processus. Nous poursuivons sur notre lancée en ce qui concerne la tâche capitale de renforcer les capacités européennes de gestion de crise dans le domaine militaire. Ces six derniers mois, l'UE a déterminé de façon plus précise quels seraient ses besoins, opérationnels et stratégiques, pour la réalisation de l'objectif global et elle a identifié les forces et capacités dont elle disposera d'ici la fin de 2001, ainsi que ses insuffisances actuelles compte tenu des contributions déjà apportées par les Etats membres.

La tâche essentielle pour les Etats membres va maintenant consister à réexaminer le montant de leurs contributions et à faire savoir ce qu'ils prévoient, sur les plans national ou multinational, pour combler les lacunes. Tel devra être le résultat concret de la Conférence sur l'amélioration des capacités militaires prévue en novembre prochain sous la présidence belge.

La réalisation de l'objectif global et des objectifs fixés en matière de capacités nécessite un effort soutenu de la part des Etats membres. Les offres faites par les membres européens de l'OTAN non membres de l'UE et par les candidats à l'adhésion à l'UE ont été bien accueillies en tant qu'importantes contributions supplémentaires pour améliorer les capacités militaires européennes, et elles soutiendront et renforceront les capacités déjà existantes pour les opérations conduites par l'UE.

La compatibilité entre les engagements pris au sein de l'UE, pour les pays concernés, et ceux qui l'ont été dans le cadre de la planification de défense de l'OTAN ou du processus de planification et d'examen du Partenariat pour la paix demeure le critère de la réussite de nos efforts. Le soutien qu'apporte l'expertise de l'OTAN aux travaux de l'UE en matière de capacités demeure donc essentiel.

Mais il n'y a pas que dans le domaine militaire que des progrès ont été faits. Le Conseil européen de Göteborg a approuvé un Plan d'action en matière de police qui vise à rendre l'UE pleinement opérationnelle pour la planification et la conduite d'opérations de police. Les principes relatifs à la contribution de pays non membres de l'UE aux missions de police de l'UE y ont été approuvés, et de nouveaux objectifs concrets pour les aspects civils de la gestion de crise ont été identifiés dans les domaines de l'Etat de droit, de l'administration civile et de la protection civile.

Les structures de gestion de crise de l'UE, à savoir le Comité politique et de sécurité, le Comité militaire et l'Etat-major, sont devenus permanentes ces derniers mois. Une des tâches essentielles consiste maintenant à élaborer des procédures efficaces de gestion de crise et à les mettre à l'épreuve conformément à la politique

en matière d'exercices et au programme d'exercices récemment approuvés. Ce faisant, nous démontrerons clairement l'un des principaux avantages comparatifs de l'UE : son aptitude à pouvoir déployer, en cas de crise, un éventail complet d'instruments diplomatiques, économiques, civils et militaires de manière cohérente et coordonnée.

Les relations entre l'Union européenne et l'OTAN sont aussi un critère décisif pour garantir la gestion efficace de crises par l'UE. Les arrangements permanents conclus par l'UE et l'OTAN au début de l'année sont désormais mis activement en oeuvre. Bien qu'il nous reste encore beaucoup à faire, notamment en ce qui concerne les arrangements Berlin plus, permettez-moi d'insister sur le fait que l'UE et l'OTAN ont pu établir une coopération vraiment profonde et efficace lorsqu'elles se sont trouvées confrontées à de véritables défis sécuritaires, comme en Serbie et dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine. L'histoire de la sécurité et de la défense européennes nous confirme une fois de plus qu'il est plus facile de trouver des solutions pratiques aux problèmes réels que de coucher sur le papier ce que nous voulons réaliser.

Ce que nous voulons réaliser, c'est un processus ouvert et transparent, et, à cet égard, de nets progrès ont été faits dans la mise en oeuvre des arrangements de coopération avec les pays européens membres de l'OTAN non membres de l'UE et d'autres pays candidats à l'adhésion. En dehors du cadre des réunions des ministres, les représentants permanents au COPS et au Comité militaire, et leurs homologues de ces pays, c'est-à-dire les membres européens de l'OTAN non membres de l'UE et d'autres candidats à l'adhésion à l'UE, ont désigné des interlocuteurs au COPS et des points de contact à l'Etat-major de l'UE.

L'UEO peut être fière de la contribution qu'elle a apportée à la sécurité et la défense européennes ces dernières années. L'UE prend maintenant le relais et associe ce rôle aux autres instruments dont elle dispose afin de garantir que l'Europe sera plus présente et plus efficace sur la scène internationale. Cela reste un immense défi – je ne le sais que trop, en tant que Secrétaire général du Conseil et Haut représentant pour la PESC. J'espère que vous comprendrez donc que je ne consacre pas autant d'énergie que je le voudrais à ma fonction de Secrétaire général de l'UEO. Permettez-moi néanmoins de vous assurer que parmi les responsabilités qui m'incombent en tant que Secrétaire général de l'UEO, j'entends assurer une large place au maintien d'un dialogue ouvert et nourri avec votre Assemblée. Je pense que notre rencontre de ce jour l'atteste.